

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-  
taire du 15.9.2011 sous le  
n°0915S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 €-  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 4 au NICE-SNES n° 221 de mars  
2012  
S3 aux documentalistes - Nice, le 29 mars  
2012

#### SOMMAIRE

P.1/1 Professeurs documentalistes : défendons  
notre avenir.  
P.2/2 jeudi 10 mai : journée académique  
d'action  
Annexe 1 : bulletin adhésion

## Professeurs documentalistes : défendons notre avenir !

Le rejet par la profession, à l'initiative du SNES, du dernier projet de circulaire de missions des professeurs documentalistes (janvier 2011) n'a pas freiné les velléités de l'Inspection générale établissements et vie scolaire et du Ministère de s'attaquer au coeur de ce métier. Au prétexte d'une modernisation, à l'ère du numérique, des CDI et des missions des personnels qui y exercent, l'Institution veut redessiner un nouveau profil, fort contestable, qu'elle juge plus conforme aux réformes en cours. L'Inspection Générale juge la circulaire de mission (86) obsolète et tente de la remplacer par différents textes dont elle est l'auteur : Politique documentaire des établissements scolaires (2004), protocole d'Inspection (2007), PACIFI (2010). On ne compte plus les manoeuvres pour transformer les CDI en Learning Center et officialiser de nouvelles missions : gestionnaire de réseau, conseiller TICE, formateur des équipes, animateur.

La situation actuelle est d'autant plus insupportable que la prise de conscience de la nécessité d'une culture informationnelle s'est exprimée dans plusieurs rapports récents et que la profession a bâti son identité professionnelle sur l'idée que tous les élèves doivent bénéficier de cette formation à l'information.

Si la circulaire de missions (1986) puis le CAPES ont pu voir le jour, c'est parce que le SNES a su mobiliser la profession pour imposer les revendications qui lui ont permis d'être reconnue au sein de l'Ecole. Aujourd'hui le SNES ne refuse pas l'évolution des pratiques professionnelles des professeurs documentalistes, mais il n'acceptera pas que leurs missions pédagogiques soient niées.

Le SNES se bat quotidiennement dans les établissements, les académies et au niveau national pour défendre les professeurs documentalistes et promouvoir la documentation scolaire. Professeur documentaliste, c'est un métier ! Les CDI ont besoin d'un personnel qualifié. Nous devons mieux faire connaître la profession d'enseignant documentaliste et susciter des débats autour de l'éducation des élèves à l'information-documentation.

**C'est pourquoi le SNES organise le 10 mai prochain une journée de réflexion et d'action autour des enjeux de notre métier. Ne restez pas isolé(e), rejoignez-nous et agissez avec le SNES pour une conception du service public d'éducation au service de la réussite de tous les élèves !**

## JEUDI 10 MAI : JOURNEE ACADEMIQUE D'ACTION DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

A l'appel de l'intersyndicale (susceptible de s'élargir) : CGT, SNALC, SNES.

Et de l'Association professionnelle des enseignants documentalistes (FADBEN)

Tous les professeurs documentalistes de l'académie de Nice sont invités à participer à la journée d'action organisée le 10 mai 2012 à Nice au lycée du Parc Impérial à Nice.

En présence, entre autres, de Claire Richet (Groupe National Documentation du SNES) et de Françoise Chapron, nous ferons le point sur la situation de la profession et les enjeux pour son avenir. Seront abordés :

La situation de la documentation au niveau national et dans l'académie (le mouvement, les postes restés vacants, la situation des stagiaires, des TZR et des contractuels, les reconversions et réadaptations, la formation continue...).

Les difficultés et l'évolution de la profession :

- situation des professeurs documentalistes dans le contexte de la réforme du lycée et du collège du socle commun ;
- projets du Ministère et de l'Inspection Générale (PACIFI, Learning center...);
- état des recherches en information-documentation (travaux du groupe GRCDI, de l'ERTE Culture informationnelle, etc.).

Les revendications du SNES : agrégation, inspection spécifique, recrutement, enseignement de l'information-documentation... débattons-en ensemble !

Un bulletin d'adhésion est joint à cet envoi, si vous êtes déjà syndiqué, n'en tenez pas compte. Pensez à le faire circuler autour de vous.

Attention : la **demande d'autorisation d'absence** est à déposer impérativement **avant le mardi 10 avril**, au secrétariat de votre établissement. Modèle d'autorisation à télécharger ici : <http://www.nice.snes.edu/IMG/pdf/absencestage.pdf>

Pour faciliter l'organisation de la journée, nous prévenir le plus tôt possible le SNES de votre participation en renvoyant le **bulletin d'inscription** téléchargeable sur le site du SNES Nice à la rubrique «stages syndicaux» : <http://www.nice.snes.edu/spip.php?article13>

**Nous vous attendons nombreux(-ses) !**

Continuez à suivre l'actualité de la Documentation sur le site du SNES de Nice.